

**RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

**«Les copines d’abords au Maurice Night Club»**

1. Ce concours s'adresse aux résidants du Québec âgés de 18 ans ou plus. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans ce concours.
2. Le concours débute le 29 septembreet se termine 24 octobre**.**
3. La gagnante se fera chaque vendredi (jusqu’au 24 octobre), parmi toutes les finalistes, au 815, boul. Lebourgneuf bureau 505. La candidate sera contactée par téléphone.
4. Le concours sera véhiculé à WKND 91,9

**COMMENT PARTICIPER :** Du 29 septembre au 24 octobre, les auditrices doivent s’inscrire sur le WKND.fm sous l’onglet Concours et une finaliste sera fait par jour. Chaque vendredi, il y aura une gagnante, sélectionné parmi toutes les finalistes de la semaine, pour participer à la soirée Les copines d’abords du vendredi même.

**DESCRIPTION DU PRIX :**

* **Le transport en limousine- pour 8 personnes**
* **Bulles rosées dans la limousine**
* **Une banquette à proximité du DJ.**
* **Entrée et vestiaire gratuit**
* **Ainsi que des consommations gratuites sur place**
* **Le transport sera fourni en limousine à la condition d’être à moins de 40 km du Maurice Night Club situé au 575, Grande Allée Est.**

 **Méthode d’attribution :**

Nous contacterons la grande gagnante afin qu’il puisse récupérer son prix.

1. Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable à moins d’avis contraire du commerçant offrant le prix et la gagnante devra nous fournir la preuve de résidence.
2. La gagnante d'un prix offert dans ce concours publicitaire doit consentir, si requis, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.
3. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux, de même que les gens travaillant dans le milieu de la radio pour une station compétitrice.
4. WKND 91,9 n'assumera aucune responsabilité dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un grief, ralentissement de travail, conflit de travail ou faillite dans ses établissements ou chez l'un des commanditaires participants ou faute d'un tiers.
5. La seule responsabilité de WKND 91,9 ou de la personne au bénéfice de laquelle est tenu le présent concours publicitaire, selon le cas, est l'attribution des prix offerts aux gagnants selon le présent règlement.
6. Une personne qui participe à ce concours et/ou qui gagne et accepte un prix offert, renonce de fait à toute réclamation, mise en demeure, actions, poursuites en justice ou autres poursuites contre WKND 91,9 ou contre l'un des commanditaires quant à sa participation à ce concours ou quant à l'utilisation du prix gagné.
7. Les règlements sont disponibles chez
WKND 91,9, 815, Boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec, Qc G2C 0C1